

Benoit Prieur  
Directeur Général  
Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française - ADEL  
Ville Mont-Royal – Québec  
H3P 1P9 Canada

Paris, le 4 septembre 2012

Cher Monsieur,

Au moment où le Québec s'interroge sur l'introduction éventuelle d'un prix unique pour le livre, qu'il soit permis à Hachette Livre, deuxième éditeur mondial de livres de littérature générale et d'éducation, de verser au débat le fruit de son expérience dans ce domaine, non seulement en France, mais dans tous les grands pays où il opère.

En France, le prix unique est la règle – et la loi – depuis 1981. Tous les acteurs de la filière – auteurs, éditeurs, distributeurs, libraires et lecteurs –, ont publiquement réitéré leur soutien à ce système depuis qu'il a été mis en place. En trente ans, pas une voix autorisée ne s'est levée pour réclamer sa disparition. Il met tous les points de vente à égalité sur le plan du prix de vente au détail, ce qui laisse libre un vaste terrain où peut s'exercer la concurrence : le choix, les délais, la qualité du service, la promotion des auteurs, le conseil...

Surtout, la loi Lang, qui a institué le prix unique, a permis à la France de conserver et même de développer un réseau extrêmement dense de libraires. En effet, en protégeant les points de vente de petite taille ou de taille moyenne contre une politique de prix cassés pratiquée par des réseaux dont ce n'est pas la cœur de métier, la loi Lang a évité l'apparition en France d'un marché à deux vitesses : le premier vendant à prix cassé, voire à perte les titres à rotation rapide, et uniquement ceux-ci, et le second constitué de librairies « haut de gamme », privées de cette source de revenus essentielle que constituent les best-sellers et devant cependant assumer les frais considérables liés à l'assortiment (stock et surface) et au conseil (masse salariale) qu'implique ce positionnement.

Un marché du livre aussi déséquilibré que celui-là se solde toujours par une disparition progressive des librairies indépendantes, et partant, par un appauvrissement de la production éditoriale, faute d'un nombre suffisant de points de vente adaptés. Dommage collatéral, les centres-villes souffrent également de la disparition de ces lieux d'échanges et de partage que sont les librairies traditionnelles.

Il faut croire que le système du « prix fixe », qui revient à faire subventionner les titres à rotation lente par les titres à rotation rapide, a des vertus, car nombre de pays, et pas des moindres, l'ont adopté : l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Italie, l'Argentine, le Japon, la Corée du Sud...  
Presque, mais pas tous. En Angleterre et aux États-Unis, pays adeptes d'une économie de marché moins protectrice, les détaillants sont libres de fixer le prix de vente des livres comme bon leur semble.

Ce n'est pas un hasard si la production éditoriale y est moins abondante que dans les pays cités. Et nombreux sont les éditeurs, mais aussi les auteurs et les intellectuels américains et anglais qui tirent la sonnette d'alarme : il est de plus en plus difficile d'y publier des livres... difficiles.

.../...

Et ce n'est pas la montée en puissance du numérique qui va régler le problème, contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire. L'autoédition sur internet est en vérité la meilleure façon d'enterrer un ouvrage ambitieux : privé du soutien d'un vrai éditeur, il disparaîtra corps et biens dans la masse énorme et indistincte des écrits proposés par les innombrables amateurs qui y tentent leur chance.

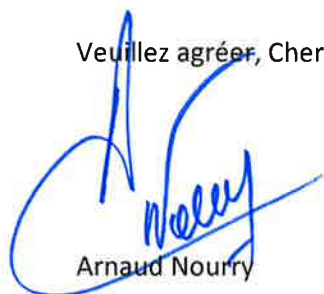
Ce système de prix unique part d'un postulat, qu'il ne faut pas escamoter, à savoir que le livre occupe une place à part dans les biens de consommation durables. Sa valeur n'est pas que marchande. Le livre est à la fois le dépositaire et le vecteur de transmission de la culture d'une nation. Il est sa mémoire et son oxygène.

En tant que tel, il a droit à une protection minimum contre les lois du marché. Cette protection ne doit pas avoir pour finalité de créer une rente pour les éditeurs et les librairies, mais seulement d'éviter leur disparition.

Le Québec a une vie culturelle intense, diverse et originale, qui a pu prospérer et évoluer malgré le poids très lourd de celles qui l'entourent.

Une réglementation du prix du livre serait, à notre avis, de nature à lui garantir la pérennité et le rayonnement qu'elle mérite.

Veillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Arnaud Nourry